



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

EMPLOYEURS

Les démarches à faire lorsque votre salarié est en arrêt de travail

Dès le début de l'arrêt maladie



Vous devez établir l'**attestation de salaire** de votre salarié(e).



Cette démarche est à effectuer **le plus tôt possible** pour ne pas retarder le versement de ses indemnités journalières.

Comment transmettre l'attestation de salaire ?

Le + conseillé



Via net-entreprises.fr



Via notre **logiciel de paie certifié**



Par **courrier** en envoyant le formulaire «Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières» à la MSA de votre salarié(e)

Au moment de la reprise du travail



Quels signalements faire à la date de reprise du (de la) salarié(e) ?

